

DÉCLARATION SUD ÉDUCATION AU C.T.P RÉGION ILE DE FRANCE TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DES LYCEES

Depuis septembre 2011, les agents subissent les effets d'un nouveau règlement temps de travail. Ce qui a entraîné plusieurs journées de grève, à l'initiative des syndicats SUD Education, CGT, SYNPER, avec la CFTC et la FSU. Ces journées ont été si bien suivies que la région refuse de communiquer les chiffres des grévistes.

Aujourd'hui, un nouveau règlement nous est proposé.
Malgré les journées de mobilisation, aucune avancée n'est constatée.

Au contraire. Partout, quand un salarié travaille le dimanche ou un jour férié, il est payé double. La région prévoit le travail le dimanche et les jours fériés, payé 1,5 fois.

A tout moment, les intendants ou les proviseurs pourront demander à un personnel de rester après son service.

Il est utile de rappeler que SUD Education a été écarté des réunions bilatérales.

Ce règlement renforce l'organisation pathogène du travail dans les Lycées. La situation est si catastrophique que la région semble avoir renoncé aux audits prévus sur la souffrance au travail, que nous appelons nous : augmentation de l'exploitation.

C'est une dérive que connaissent nos camarades de la Poste et de France Télécom, avec tout ce que cela implique (en termes de dégradations des conditions de travail et de service rendu à la population).

SUD Education en Ile de France peut, par sa presse, toucher près de 250 000 travailleurs et saura le faire savoir.

Le prétexte donné à ce règlement serait que tout agent de la région doit avoir le même temps de travail. Jusqu'en août 2011, les personnels étaient alignés sur celui de l'éducation nationale, qui s'appliquait à tout le territoire, pour tout personnel dont le temps de travail était annualisé.

Ce temps de travail était inférieur de plus de 100 heures à celui que l'on nous propose, même si celui-ci est ramené à 1554 heures.

Des conseils généraux ont adopté des temps de travail qui comportent jusqu'à 150 à 180 heures de temps de travail en moins que la Région.

Le but de ce règlement est donc l'augmentation de la charge de travail des agents et une suppression massive des postes, déjà constatées par le non réemploi des contractuels.

Les agents ne s'y sont pas trompés. 2/3 d'entre eux ont répondu (audit Ernst and Young) que leur temps de travail avait augmenté. Nous constatons la proportion inverse chez les proviseurs, dont on peut douter des compétences.

Nous appelons toutes les organisations progressistes à voter contre, et je dis bien contre, ce règlement temps de travail.

SUD EDUCATION

CTP du 27 juin 2012 – Région Ile de France

Toutes les organisations syndicales : UNSA - FO - CFDT – CGT, ont voté pour ce texte, ainsi que tous les partis politiques présents : UMP - MODEM - VERTS - PS - FRONT DE GAUCHE

SUD Education et le SYNPER ont voté contre.

Nous appelons tous les personnels à se mobiliser contre ce nouveau règlement qui ne fait qu'entériner un rallongement considérable de leur temps de travail.

éducation
SUD Solidaires